

Organisateur : Association des «Amys du Vieux Dieppe»

(Inscriptions : Didier Accary ; 54 rue Albert Lamotte 76370 Neuville-les-Dieppe ; 06 14 16 30 77)

ATTESTATION - INSCRIPTION **30^{ème} FOIRE AUX LIVRES**

se déroulant les **samedi 24 et dimanche 25 janvier 2026**
salle Paul Eluard, 5 Rue Thiers, 76200 Dieppe

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Tél. : Mél :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e) / ne vendre qu'objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (*Article R321-9 du Code pénal*)
- **souhaiter réserver** (*rayer les mentions inutiles ; ATTENTION nouvelles tables*) :

Pour le **samedi 24/01/2026** 1 table de 1m80 /// 2 tables de 1m80

Ou / et pour le **dimanche 25/01/2026** 1 table de 1m80 /// 2 tables de 1m80

(maximum = 2 tables de 1m80 par foyer et par jour, selon les disponibilités)

Fait à le

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur, et y adhérer sans condition.

Signature :

Attestation devant être retournée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation ou à la Sous-Préfecture si besoin.

L'exposant retournera également et obligatoirement une photocopie de sa carte nationale d'identité recto-verso et une synthèse des documents qu'il exposera (sans ces documents l'inscription ne sera pas validée). Un accusé de réception vous sera envoyé pour confirmation de votre participation.

Prix par jour : 5€ la table de 1m80 (*les tables et les chaises seront fournies*).

Le règlement de l'emplacement doit être obligatoirement joint à votre inscription.
(1 TABLE / 1 JOUR = 5€ ; 2 TABLES / 1 JOUR = 10.00€ ; 1 TABLE / 2 JOURS = 10€ ; 2 TABLES / 2 JOURS = 20.00€)

Nouveauté: pour chacun des 2 jours, nous vous proposons une formule : sandwich (jambon-beurre-emmenthal ou pâté-cornichons) + dessert + boisson pour 6,50€
(Réservation et paiement (préciser choix, nombre et jour) à l'inscription SVP)



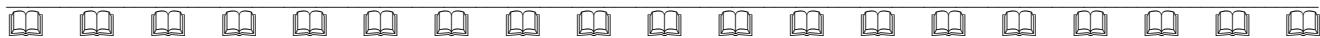
Association fondée le 5 mars 1912 ; déclarée le 20 août 1912 (selon la loi de 1901) ; enregistrée au J.O. de la République Française le 6 septembre 1912,
et reconnue d'Utilité Publique par décret du 17 mai 2006, publié au Journal Officiel le 20 mai 2006
Médaille de la Ville de Dieppe du 31 mars 2012



REGLEMENT INTERIEUR 30^{ème} FOIRE AUX LIVRES des Samedi 24 et Dimanche 25 JANVIER 2026

organisée par l'Association des Amys du Vieux Dieppe

dans la salle Paul Eluard, 5 rue Thiers, 76200 Dieppe



Le JO du N° 179 du 3.8.2005 a publié la loi 2005-882 en faveur des petites et moyennes entreprises : L'article 21 complète ainsi les dispositions du code du commerce: « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune ou l'intercommunalité »...

Article 1 : Les **exposants seront uniquement des particuliers** résidant à Dieppe ou dans sa proche région. Est appelé « Particulier », toute personne désirant vendre des biens personnels (*livres, BD, cartes postales, gravures ou autre document papier ; à l'exclusion de tout objet*) à titre exceptionnel et n'exerçant pas la profession de Bouquiniste, Brocanteur ou Antiquaire.

Article 2 : La photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso), les coordonnées complètes et la liste des documents à vendre, sont obligatoires pour l'inscription. Celles-ci seront closes dès remplissage des emplacements disponibles sur le plan de la salle. **Le paiement de l'emplacement doit être joint à l'inscription.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation à cette Foire aux Livres.

Article 3 : Les exposants seront accueillis et pourront s'installer de 7h30 à 9h00. Le soir, nous leur demandons de ne pas ranger leur stand avant 17h, par respect pour les visiteurs.

L'ouverture gratuite au public débutera à 9h jusqu'à 17h sans interruption.

Rangement de la salle dimanche de 17h à 18h. Les emplacements doivent être impérativement libérés à 18h. Une aide matérielle pour le rangement de la salle serait la bienvenue. Soyez-en remerciés par avance.

Article 4 : Toute personne physique tenant un stand devra respecter la place qui lui aura été attribuée sans y ajouter étagère, meuble ou autre rangement qui entraverait les espaces libres délimités (*dont les allées*). A la fin des deux jours le stand devra être démonté et l'emplacement obligatoirement nettoyé par l'exposant. En cas de dégradation commise par celui-ci, les organisateurs se réservent le droit de poursuite afin de réclamer une indemnisation.

Article 5 : Les documents exposés le seront sous la seule responsabilité des exposants. L'Association des « Amys du Vieux Dieppe » décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation.

Article 6 : S'il existe des règles sanitaires en vigueur, elles seront affichées à l'entrée de la salle et devront être impérativement respectées.

Article 7: Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement, ou dont l'attitude ou les propos nuiraient au déroulement convivial de cette journée. **Le fait de réserver un emplacement vaut acceptation dudit règlement.**

Article 8: Le déchargement et le chargement des véhicules devront se faire en respectant la libre circulation routière et avec toute la sécurité des personnes et des biens requise.

Article 9 : L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect des textes en vigueur, lors de contrôle par les services de l'Etat ou par les services municipaux.

Article 10 : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Association des Amys du Vieux Dieppe:

- Par courriel à l'adresse suivante: amysvieuxdieppe@gmail.com
- Par courrier : Guy Turquer 29 rue de Blainville 76200 Dieppe.
- Par tél : 02.35.84.18.64 / 06 33 09 56 22



Fait à Dieppe, le 1er janvier 2026.
Pour l'Association des Amys du Vieux Dieppe, le Président,
Guy Turquer

